



Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 28 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit avril, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 24/04/2025

Présents : Tous les conseillers en exercice

Secrétaire de séance : Bruno Sicard

Invités :

M. Legrand – inspecteur académique, circonscription de Senlis

M. Patria – maire de Fontaine Chaâlis

0/ Election d'un/e secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le secrétaire de séance élu est Monsieur Bruno Sicard.

1/ Délibération pour l'étude du Modèle Regroupement Pédagogique Concentré (R.P.C.).

A la demande de plusieurs conseillers municipaux en les personnes de madame Lacaze, messieurs Duchesne et Longuet (Carpentier ?!) il est proposé de reporter le vote de la délibération de ce soir à une séance ultérieure afin d'avoir plus d'éléments permettant la réflexion quant à ce vote.

Après en avoir délibéré avec 1 abstention et 6 votes contre la délibération pour le R.P.C. sera bien prise lors de cette séance.

Le Maire indique qu'il s'agit d'une directive actuelle du Premier Ministre, monsieur Bayrou, pour laquelle 1 classe ferme s'il elle n'a pas 17 enfants.

Monsieur le maire et monsieur Legrand rappellent que la classe qui accueille les GS/CM est une classe de Fontaine Chaalis en détachement temporaire et provisoire sur Borest et compte-tenu des effectifs elle pourrait fermer. Un seul niveau serait alors présent sur Borest. Les communes donnent les effectifs des naissances aux institutrices pour réaliser la carte scolaire. Est alors établi un listing des enfants entrants et des enfants sortants qu'ils soient en fin de CM2 (9 enfants) ou bien qui quittent le R.P.I. pour plusieurs

raisons : disciplinaires, convictions personnelles ... Aujourd'hui il y a 63 enfants dans le R.P.I. soit 15.75 enfants par classe et on estime en plus du départ des CM2, le départ de 2 familles avec 2 à 3 enfants soit une perte d'environ 11 enfants pour la prochaine rentrée. La barre des 17 élèves par niveau n'est donc pas atteinte. La conséquence directe est donc une fermeture d'une classe et 3 classes multi-niveaux - à 3 niveaux ; qui de fait provoqueront la dégradation de la qualité de l'enseignement qui n'est pas apte à travailler dans ces conditions ainsi qu'une dégradation financière avec une hausse du coût par élève d'environ 2000 euros.

Le conseil municipal est d'accord sur cet état des lieux.

Pour les enfants entrants sur Borest, seulement 2 ou 3 élèves potentiels sont répertoriés à cette date. Il faut savoir que les enfants en dessous de 3 ans, ne sont pas comptabilisés dans les effectifs alors qu'ils demandent davantage d'attention, de soins et de surveillance notamment pour les ATSEM. A la rentrée de septembre, conformément à la loi, sera prise la décision de ne plus accueillir les tout petits en dessous de 3 ans, ni en cours d'année sauf pour des familles qui auront déjà des enfants scolarisés.

Monsieur Legrand explique que depuis la loi de la scolarité obligatoire à 3 ans, les enfants de moins de 3 ans ne sont plus comptabilisés dans les effectifs.

Pour lui, de moins en moins d'enfants sont scolarisés et le R.P.I. est « en crise » avec un déficit d'élèves.

Une concertation a eu lieu avec Alexis Patria, maire de Fontaine Chaalis pour stopper et panser cette hémorragie et comprendre pourquoi il y avait ce désintérêt, avec le départ de 19 enfants pour Borest et une migration pour une école plus centrale, une école de ville et dans la plupart des cas une école privée (1 seule direction, 1 seul local).

Plusieurs réponses sont apportées :

- Des bâtiments dispersés sur plusieurs villages.

- Des locaux vétustes : ceux de Borest datent d'une soixantaine d'années : wc inadaptés, pas de dortoir, chaudière à bout de souffle, local inadapté pour les maternelles avec plusieurs salles.

- Absence totale de management et d'équipe éducative face à des parents de moins en moins éducateurs qui se reposent sur l'école pour remplir ce rôle et qui sont très exigeants.

- Légère amélioration sur Borest cette année avec une nouvelle dynamique impulsée avec la présence d'une seconde institutrice pour cette année à Borest.

- Fermeture de l'école de Montlognon l'an passé.

Face à ce constat des solutions ont pu être trouvées pour sauver l'enseignement sur les 3 communes et non sauver 1 école à l'horizon des 6/7 ans : passage du R.P.I. (def ?) en R.P.C. Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré où plusieurs communes s'associent pour gérer ensemble l'enseignement maternel, élémentaire en un seul lieu.

Les avantages : une direction avec un management pro-actif, un lieu unique, des investissements de bâtiments avec au moins 4 salles et 1 nouvelle cantine.

On ne va pas chauffer la cantine sur Borest s'il n'y a plus d'école.

Fontaine a une grosse réserve financière alors que Borest n'en a pas et le site de l'école actuel est positionné face à un bâtiment classé dans un environnement protégé. Monsieur Carpentier demande s'il est possible de réaliser 1 école sur plusieurs terrains du futur lotissement. Il est rappelé qu'il s'agit d'un terrain privé.

Grâce à la rencontre du directeur académique de l'Oise des garanties sont prévues pour accompagner les 3 communes dans ce projet avec le temps de l'étude le maintien du nombre de classes actuel. Se pose la question d'un engagement et d'une convention, notamment car il était convenu il y a un an que le R.P.I. ne subirait pas de nouvelle fermeture de classe. Alexis Patria l'a demandé, mais il semble difficile de l'obtenir et il rappelle que le R.P.C. est une question de politique actuelle et de volonté nationale.

Monsieur Legrand explique le R.P.C. avec l'évolution du poste de directeur d'école : une direction, une journée de décharge par semaine au lieu d'une fois par mois en R.P.I. La personne au poste de direction n'est plus un simple coordonnateur. Le R.P.C. permet une politique d'école.

Monsieur Patria indique qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pendant au moins 2 ans lors du temps de la préfiguration quel que soit l'effectif en cours et ce afin de promouvoir et étudier le modèle R.P.C. : le temps de l'étude, des travaux avec la dépose du permis de construire puis la pose de la première pierre si le projet voit le jour. Nous sommes donc dans un engagement mutuel, de confiance avec l'inspection académique pour la promotion du modèle R.P.C. sans fermeture de classe.

Monsieur Duchesne souhaite savoir pourquoi Monsieur Patria a une confiance absolue en l'inspection académique. Monsieur Legrand indique que techniquement l'inspection aurait pu fermer 1 classe mais 4 classes seront maintenues compte tenu de l'étude du R.P.C. et de la volonté des élus.

Il n'y aura donc pas de fermeture de classe pour la rentrée scolaire prochaine, si le conseil municipal valide l'étude pour le passage en R.P.C.

L'idée avant tout est d'obtenir un enseignement plus quantitatif.

Monsieur Carpentier indique que l'enseignement a toujours été de qualité notamment pour sa fille qui a quitté le R.P.I. l'année dernière. Monsieur le Maire prend acte mais indique toutefois le départ de 19 enfants l'année dernière.

Monsieur Bordereau indique que le problème de fuite d'élèves vers le privé a toujours existé, et elle continuera quel que soit la structure R.P.I. ou R.P.C.

Monsieur Patria indique que lorsque les enseignants sont de bonne qualité, le R.P.I. fait le plein. Lorsque des enseignants ne sont pas fait pour ce métier il y aura forcément des départs. Il y a eu une année avec 124 enfants et avec des ouvertures et des fermetures de classes. Il remercie les 3 nouvelles institutrices en exercice.

A l'automne 2024, une première conversation a eu lieu avec Monsieur Legrand pour constater la baisse des effectifs et trouver une solution pour changer de modèle : travaux importants d'aménagement et d'agrandissement, « étudier la question » et engager des frais financiers. Le top départ est donné par le conseil municipal de Borest si son accord est donné pour lancer les études de préfiguration. Monsieur Patria, se réserve le droit de revenir vers le conseil municipal de Borest si le projet n'est pas viable et il fera part de l'état de ses doutes. Concernant le côté économique du projet il estime un amortissement des travaux sur 20-25 ans d'endettement. Il veut bien ouvrir ce projet à Borest et Montlognon pour une participation financière et que les 2 communes soient associées de la même façon. Fontaine Chaalis dispose d'une réserve financière solide et peu d'endettement. Il rappelle être très attaché au fait d'une école par village, sans monsieur Legrand, il n'était pas prêt à ce changement de modèle. Il a fait fermer des classes à Fontaine pour préserver Montlognon. Il souhaite que ce projet soit le « nôtre », un projet commun, un projet de partenaires, un projet de territoire(s).

Pour lui, soit on laisse tomber « survivance » du R.P.I. soit on se bat et on réalise un projet.

Il est demandé si la C.C.S.S.O. ne pourrait pas être le porteur d'un tel projet : impossible elle n'a pas la compétence « enfance ».

Madame Degraeve évoque l'évolution de la population dont le vieillissement et se demande si le R.P.C. sera attractif pour attirer de nouvelles familles et répondra aux besoins de la population : préscolaire etc ... Monsieur Carpentier demande également si des solutions face aux demandes et aux problèmes actuels seront réalisées. Ils seront étudiés. La population évolue et une rotation des tranches d'âge a toujours été observée : on fonctionne par cycle.

La délégation de service public via ILEP est une solution mais elle a un coût et des avantages et inconvénients comme chaque système.

Monsieur Alexis Patria évoque plusieurs problèmes : le coût d'achat des biens, le bien vivre dans nos villages et le fait pour Fontaine d'avoir 25% de résidences secondaires. La révision générale du P.L.U. est en cours tout comme la loi Z.A.N.

Le village de Montlognon est en R.N.U. et engage un P.L.U. avec quelques maisons sont en constructions.

Il est rappelé que Villers Saint Frambourg-Ognon a construit 10 maisons ce qui a apporté plus 20 enfants, mais ce n'est pas toujours la règle et rien n'est acquis ni garanti.

Pour répondre à la demande de monsieur Duchesne, il est envisagé que le coût du projet soit dispatché sur une durée définie mais pas indexé sur le nombre d'enfants, sur le fonctionnement de l'année en cours oui mais pas au niveau de l'investissement/ du mobilier.

Pour les travaux engagés sur la cantine de Borest en 2019, les travaux d'investissement se sont vu traduire par une légère hausse du loyer de la cantine pour les trois communes mais pas par une augmentation du prix de la cantine pour les parents.

Pour pouvoir répondre aux besoins actuels de la population notamment le préscolaire évoqué par madame Degraeve ou monsieur Carpentier, il est rappelé que deux sondages ont été faits par les membres du bureau de l'APEM et que cette association fonctionne grâce à des bénévoles et du personnel. Monsieur Patria ajoute que le recrutement est difficile dans tout le secteur de l'animation (journée en coupure ; nombre d'heures assez faible ; rémunération au smic) et que même parfois les missions de base, des métiers autour de l'école et de l'enfant, sont plus difficilement assurées. Il est en est par exemple de même pour le recrutement des chauffeurs de bus.

Monsieur Patria remercie les personnes qui sont ou qui se sont investis à l'APEM : le personnel, le bureau actuel et précédent, la commune mère de l'association : le village de Mont L'Evêque qui a bien voulu que les maires des villages du RPI se rattachent à l'APEM pour offrir un service de cantine et de périscolaire et bien sûr la fondatrice madame Van Den Drich.

Un premier pas a été franchi en proposant un système d'aide aux devoirs pour les enfants inscrits au périscolaire et gratuit pour les parents. Pour certains cette offre arrive trop tardivement ; les mairies en ont réellement eu conscience à la suite du sondage réalisé au sein du R.P.I. à l'automne dernier.

Dans un projet plus offensif il va certainement falloir que les communes investissent et passent par une Délégation de Service Public (D.S.P.), mais rien n'est encore décidé ni pensé et c'est une des solutions mais peut-être pas LA solution adaptée à notre territoire. La D.S.P. présente des avantages et inconvénients. La modernisation de l'APEM peut aussi être une solution.

C'est également un projet qui sera basé sur l'expérience de Monsieur Legrand qui a déjà l'habitude de ce type de projet. Pour lui, le R.P.C. offre une structure plus cohérente, plus confortable, c'est une véritable plus-value en termes d'attraction avec une association d'idées, d'efforts et un engagement partagé. On raisonne en projet de territoire avec un enseignement de qualité pour les 3 villages. Soit-on ne fait rien et le R.P.I. finira par s'arrêter soit on réalise une étude pour voir si le projet est viable.

Au conseil municipal de Fontaine, Monsieur Patria a été transparent et a également dit qu'il se réserve le droit de stopper le projet et que rien ne se fera sans l'accord du conseil municipal de Borest. Il souhaite agir en toute prudence.

Monsieur Carpentier demande si un calendrier a déjà été pensé. Sans la décision de ce soir, aucun planning n'a été créé. C'est un projet sur le long terme qui au mieux verra le jour en 2027 voire 2028.

Madame Degraeve indique que si le projet ne voit pas le jour, quelle sera la solution ? Rejoindre un autre R.P.C. ? Ce sera décidé à ce moment-là. La possibilité d'accueillir aussi les enfants de Mont L'Evêque est soulevée.

Monsieur Bordereau est satisfait de cette présentation et de la confiance mutuelle qui existe avec Fontaine Chaalis, même sans convention et de ce projet commun. Il regrette

qu'aucune décision n'ait été prise lorsque des enfants sont se sont échappés de l'école il y a quelques années.

Monsieur Duchesne demande si monsieur Legrand a un engagement moral et garantit un enseignement moral et de qualité en parallèle de ce projet : sa réponse est oui.

Messieurs Patria et Legrand quittent la séance et le conseil municipal de Brest va délibérer.

Monsieur Duchesne est assez surpris que la majorité du conseil municipal soit contre le refus de délibérer une autre fois sur un sujet aussi important, ou bien, il est amené à penser que tout le monde n'aurait pas eu le même niveau d'informations. Pour lui, les informations de l'édition du maire dans la gazette ne sont pas les forcément les mêmes que celles exprimées ce soir.

Monsieur Longuet voit plein de points positifs dans la démarche pour le R.P.C. mais il pense en effet qu'un temps de réflexion était en effet nécessaire et il rejoint monsieur Duchesne sur la quantité d'informations en possession des conseillers municipaux.

Monsieur Bordereau indique avoir le même niveau d'informations que tous et cette réunion de conseil municipal était faite spécialement pour donner les informations nécessaires.

Les conseillers municipaux soulignent l'importance de la rédaction de la délibération qui portera sur le lancement d'un projet pour l'étude d'un R.P.C.

Après avoir échangé et délibéré, c'est à la majorité, avec 1 abstention de madame Lacaze que le conseil municipal opte pour le lancement de l'étude pour un projet du modèle R.P.C.

2/ Questions diverses

-Un vide grenier aura lieu chez un particulier ce week-end au 5, rue de la Ferme.

-Les inscriptions au tennis sont ouvertes.

-Renouvellement du bail de chasse communale : l'actuel locataire, monsieur Blondel a écrit au conseil municipal pour confirmer sa volonté de renouveler le bail. Compte-tenu de l'étude sur la zone d'expansion de crue et l'imputation du terrain de 3 hectares, le maire propose un maintien du coût annuel à 1300 euros. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

-Il n'y aura pas de borne de recharge car, lors d'une réunion à la C.C.S.S.O, une seule borne était disponible pour les communes de l'intercommunalité : Mont L'Evêque l'a emporté. Une autre entreprise a proposé des bornes mais avec une borne de retrait de colis type Amazon et avec une antenne de 6 mètres.

-Samedi dernier une réunion a eu lieu sur la potentialité des subventions régionales.

Monsieur le Maire a indiqué ne pas avoir eu de retour de la Sous-Préfète de Senlis sur les problèmes de la Nonette sur son engagement sur la propriété Pontalba alors que les travaux de contrôles d'assainissement sur Borest ont été réalisés. Plusieurs appels et mails ont été réalisés mais sans succès.

-A l'église, la plupart des lampes ne fonctionnaient plus et une intervention a eu lieu avec l'entreprise Weiss pour descendre les lampes de la voute et mettre en place 25 mètres de nouveaux câbles car ceux en place étaient trop vétustes et trop dangereux avec cuivre apparent.

-Madame Didier indique que les préparatifs de la fête communale se poursuivent : le traiteur (une paëlla sera proposée) et la tente ont été réservés. Une réunion aura lieu prochainement ; il y sera évoqué l'idée d'un rallye dans le village, d'olympiades et la location de structures gonflables.

-La margelle du tennis a été détruite et la porte peut s'ouvrir à 90 °C. Un devis de l'entreprise Bonnefoy a été validé pour 4 400 euros H.T. pour rehausser le grillage sur toute la partie commune avec l'aire de jeux avec tendage des fils et du grillage. Cette opération est subventionnable par l'intercommunalité à 50 %. Les conseillers municipaux autorisent le Maire à réaliser cet achat et à déposer une demande de subvention à la C.C.S.S.O.

La carte à trou de la porte du cours a été volée, c'est inadmissible.

De plus, 1 mètre 50 de barrière en bois (brise vue de type canisse) a été commandé pour faire le pourtour des zones où il y a des trous et où les enfants passent à travers le grillage. Les zones seront bouchées avec câbles et tendeurs. L'installation est prévue un samedi matin et les bénévoles sont bienvenus.

-Un cyprès envahissant a été abattu au cimetière car il poussait un des murs de l'enceinte. Il est rappelé que lorsque l'on plante des végétaux au cimetière, il faut penser à leur devenir et à leur entretien futur lorsque les concessionnaires disparaissent et que personne n'est plus là pour s'en occuper. Ce n'est pas à la commune de s'en charger, c'est pour cela que seulement des plantes annuelles sont autorisées.

-Demain, Monsieur Bianchini et le maire accompagnés des gendarmes, seront sur la route départementale RD 330 / Route de Nanteuil pour sécuriser les automobilistes compte tenu de l'abattage de l'arbre de la propriété de Madame Isabelle Degraeve.

-Monsieur Bordereau indique que les travaux rue du Four ont pris plus de temps que prévu car le regard pour terminer l'impasse des planches n'a toujours pas été livré. Les travaux se termineront d'ici fin mai avec la pose de ce regard, du goudronnage et un travail au niveau de l'escalier de la mairie.

-Madame Degraeve demande que l'emplacement de la base de vie soit nettoyé après travaux. C'est prévu.

-Le dossier de vidéoprotection a été envoyé par le secrétariat en Préfecture.

-Monsieur De Freitas demande si on commande de nouvelles fleurs pour la saison estivale, monsieur le Maire ne souhaite rien de particulier et indique que les fleurs présentes dans les parterres sont belles et devraient l'être jusqu'au moins début juillet.

-Les journées de la rose à l'abbaye de Chaâlis auront lieu le 6, 7 et 8 juin 2025.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 heures 11 et la prochaine réunion sera le lundi 16 juin à 20 heures.